

Délibération n° 2020-03

**Point de l'ordre du jour :** IV 4.2

**Objet :** Nouveaux seuils applicables aux marchés publics

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

**Vote unique :**

Le conseil d'administration approuve la procédure des marchés publics pour les achats compris entre 25 000 euros et 40 000 euros HT présentée en annexe à la présente délibération.

**Nombres de votants :** 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Cachan, le 13 mars 2020.

Pour extrait conforme,  
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Pierre-Paul ZALIO

*Pièce jointe : Nouvelle procédure marchés publics*

**Classée au registre des délibérations sous la référence :**

CA - 13.03.2020 - D.2020.03

**Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :**

**Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le :**

**Modalités de recours contre la présente délibération :**

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun.